

MASON GRAPHITE RECRUTE UN EXÉCUTIF COMMERCIAL SENIOR AYANT UNE GRANDE EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE MATERIAUX POUR BATTERIES

12 avril 2018

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») (TSX.V: LLG ; OTCQX : MGPHF) a le plaisir d'annoncer que Mario Felicetti se joint la Société en tant que Vice-président aux ventes, avec effet immédiat. Dans un avenir immédiat, il sera basé à Amsterdam et sera éventuellement relocalisé au siège social de la Compagnie à Montréal.

Mario Felicetti, MBA, ing., est un ingénieur chimiste ayant plus de 15 ans d'expérience en ventes et marketing dans plusieurs domaines industriels, incluant les 5 dernières années avec Johnson Matthey, un leader mondial des technologies durables, où il avait un focus spécifique sur les matériaux de stockage d'énergie. Il a joué un rôle déterminant dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie commerciale globale, négociant plusieurs contrats pluriannuels avec des fabricants de batteries Li-ion. Il gérait cinq bureaux de ventes régionaux situés à Tokyo, Séoul, Shanghai, Munich et Montréal, à travers lesquels il a commercialisé avec succès de nouveaux matériaux pour cathodes et anodes.

En se joignant à l'équipe, Mario continuera à avancer les discussions avec les clients, établira la structure de vente requise et développera le système de gestion des besoins des clients sur lequel reposera le système de planification de la production.

Benoît Gascon, président et chef de la direction de Mason Graphite, a commenté : « Nous sommes très enthousiastes à l'effet que Mario se joigne à nous. Après avoir passé du temps avec notre équipe à Montréal et passé en revue le travail de développement réalisé jusqu'à présent, nous croyons tous qu'il est le candidat idéal pour la Société et la commercialisation prochaine de nos matériaux de batteries. Cela dit, son expérience comprend également plusieurs autres domaines industriels lui permettant aussi de contribuer à la commercialisation de nos produits de graphite dans toutes les applications où il sera en mesure de tirer parti de l'expérience de notre équipe. »

L'équipe de direction de Mason Graphite a une expérience incontestable dans la commercialisation de produits de graphite dans toutes les principales applications et zones géographiques. Ceci étant le résultat d'un effort continu visant à d'établir et à maintenir des relations solides et à long terme avec les clients, ainsi que pour bien comprendre et répondre à leurs besoins spécifiques. La flexibilité pour répondre à ces besoins, pouvant être significativement différents d'une application à l'autre, a ainsi été intégrée dès le départ dans la conception des opérations de Mason Graphite.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par

une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations: www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Directeur au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'informations reliées aux communautés locales:

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujetti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé

de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.